



Aux fédérations professionnelles  
actives au sein de la chaîne alimentaire

**Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle  
Direction Transformation et  
Distribution de Denrées  
alimentaires

CA - Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique 55  
B-1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11  
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be  
www.afsca.be

Correspondant : Vincent Helbo  
Téléphone : 02/211 86 34  
E-mail : [vincent.helbo@afsca.be](mailto:vincent.helbo@afsca.be)

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/VHO/491935		23-06-2010

Objet : Associations de fait

Madame, Monsieur,

L'Agence reçoit régulièrement des questions au sujet de la manière dont elle prend en compte les activités exercées par les associations de fait créées entre plusieurs opérateurs (personnes physiques ou morales) de la chaîne alimentaire. A ce sujet, la position de l'AFSCA est claire et est la même que celle de la plupart des administrations publiques.

L'Agence n'enregistre pas d'activité aux noms d'associations de fait car celles-ci ne possèdent pas de personnalité juridique. Pour l'AFSCA, ce sont les opérateurs (personnes physiques ou morales) qui constituent l'association de fait qui exercent les activités et doivent donc tous être enregistrés auprès d'elle pour ces activités.

Lors des contrôles de l'AFSCA, ce sont les opérateurs membres de l'association qui sont responsables du respect de la réglementation. Dans le cas particulier où des activités sont sous agrément ou autorisation, le respect des exigences liées à cet agrément ou à cette autorisation reste de la responsabilité du membre de l'association titulaire de l'agrément ou de l'autorisation pour l'établissement.

Lors des audits, ce n'est pas l'association de fait qui est auditée, mais bien les opérateurs qui la constituent.

En ce qui concerne les contributions, chaque opérateur membre de l'association de fait est redevable d'une contribution en fonction des activités réalisées.

Les FAQ sont adaptés en conséquence.

Je vous saurais gré de diffuser auprès des membres de votre association professionnelle cette information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signé Herman Diricks  
Directeur général

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.